

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA SÉCURISATION DU VIADUC DE POLLEUR »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la sécurisation du viaduc de Polleur ». La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, le 25 février 2020, un très jeune homme a mis fin à ses jours en sautant du viaduc de Polleur.

Comme vous le savez certainement, ce viaduc d'une hauteur de 45 mètres ne laisse aucune issue. À partir du moment où il y a tentative de suicide - parfois sur un coup de tête, sur une tristesse passagère, un moment de dépression -, à cette hauteur-là, l'issue est inéluctable.

Je connais bien cette région puisque c'est dans ma commune et cela fait des années que cela dure. J'ai interrogé les services de police qui m'indiquent qu'on était en général en moyenne à au moins un suicide par an depuis ce viaduc. Je n'ai pas les chiffres précis, mais depuis le 1er janvier 2020, c'est déjà le deuxième.

Cela m'interpelle, cela m'inquiète, cela mobilise à juste titre la population qui, depuis longtemps, s'interroge sur le fait de savoir pourquoi on n'a pas mis en place un système de sécurisation sur ce viaduc comme cela a été le cas, par exemple – vous connaissez bien la région – au viaduc de Cheratte où il y avait aussi des suicides. Depuis lors, ce n'est plus possible de faire des tentatives de suicide à cet endroit.

Je sais que ce sont des investissements, mais à côté du prix de la vie de tous ces jeunes dont on a constaté les décès successifs, je suis vraiment très inquiet.

J'aurais voulu savoir – je sais que vous êtes au courant – si on va enfin passer à l'action. Vous n'y avez pas de responsabilité, ce n'est pas une attaque personnelle, mais cela fait longtemps qu'on me dit « qu'on va », mais cela fait longtemps que je ne vois pas. Comme je commence à mon âge à être un peu impatient, je m'autorise donc cette question. Va-t-on enfin réagir ? Met-on en place un système de sécurisation ? Y a-t-il une réflexion générale sur l'ensemble des viaducs ou en tout cas sur celui de Polleur ? Je me permets vraiment d'insister. Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, je ne peux évidemment que vous rejoindre sur la nécessité de sécuriser tous les ponts et viaducs présentant des risques importants de tentative de suicide, comme celui que vous évoquez.

Un bon nombre d'ailleurs sont déjà équipés de barrières anti-suicide. En région liégeoise, on peut relever les viaducs de l'E40 à Saive et Cheratte et de l'E25 à Secheval et Remouchamps.

L'objectif de cette sécurisation est évidemment de diminuer et si possible de supprimer toutes les tentatives de suicide ainsi que de minimiser les impacts directs et indirects également pour les usagers passant sous le viaduc. Parce qu'au-delà de la détresse de la personne qui commet cet acte, ce n'est pas non plus sans conséquence pour d'autres usagers. C'est à la fois la sécurité de la circulation sous le viaduc, mais aussi les conséquences psychologiques lorsque les personnes sont témoins de ce genre d'acte, voire directement impactées.

Il s'agit aussi de limiter les impacts sur la circulation lors de la fermeture totale ou partielle des voiries lorsqu'il y a intervention des secours et du parquet. C'est vrai qu'il y a différents niveaux d'intervention.

Renseignements pris auprès de l'administration, il n'est pas prévu pour l'instant d'effectuer des travaux sur ce viaduc et sa sécurité anti-suicide à l'aide de barrières par exemple, n'est malheureusement pas planifiée.

Mais mon administration va interroger la zone de police concernée ainsi que la police de la route pour vérifier les chiffres précis sur les suicides et les tentatives de suicide à partir de ce viaduc. Nous verrons ensuite de quelle façon des travaux de sécurisation peuvent être envisagés.

Il y a d'autres localisations au travers de la Wallonie, mais c'est une préoccupation réelle qui doit être prise en compte. Sur base de ces travaux de l'administration, nous verrons ce qui peut être fait dans les prochains mois ou dans les prochaines années.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je constate que vous êtes conscient du problème. Vous êtes conscient de l'ensemble du problème. Vous avez abordé les conséquences psychologiques pour les familles, pour les services de police qui ont souvent l'impression d'être arrivés juste un peu trop tard quand on les a appelés. C'est donc un problème important.

Que votre administration vous dise qu'il n'y a rien de prévu, je trouve qu'elle a la mémoire courte. Je lui rappellerai alors la réponse qui m'a été donnée par le ministre Di Antonio en 2012, alors que le modeste député fédéral que j'étais s'était déjà autorisé à lui envoyer un courrier à ce sujet. Il m'avait dit que l'on allait profiter des travaux de rénovation du viaduc pour y installer un système anti-suicide. Cela a été rénové, mais je n'ai pas vu le système de sécurisation.

Loin de moi l'idée de politiser le propos, mais à un moment donné, il faut essayer d'être constructif. J'insiste donc vraiment. S'ils interrogent la zone de police, je connais la réponse, puisque j'ai moi-même interrogé la zone de police, qui me dit réclamer ce dispositif depuis longtemps.

Je suis convaincu que vous y mettrez votre énergie et je collaborerai à cela, je vous aiderai, je vous soutiendrai pour arriver à trouver une solution. Il ne peut plus y avoir de suicide, si possible, d'aucun viaduc en général et du viaduc de Polleur en particulier.